

DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION

DURÉE : 7 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
 564€ TTC soit 470€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
 Notaires et collaborateurs.
 20 participants maximum.

PRÉREQUIS :
 Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
 Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
 Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
 Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
 Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

PRATIQUE NOTARIALE DES ACTIFS NUMÉRIQUES (GESTION PATRIMONIALE ET SUCCESSIONS)

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux juridiques, techniques et financiers liés aux actifs numériques dans le cadre des successions.
- ✓ Acquérir une connaissance des différents types d'actifs numériques (cryptomonnaies, NFT, données numériques, comptes en ligne) et de leur spécificité successorale.
- ✓ Savoir anticiper et gérer les problématiques liées à la transmission et à la récupération des actifs numériques.
- ✓ Être en mesure de conseiller les clients sur les bonnes pratiques de conservation et de transmission des actifs numériques.
- ✓ Appréhender la nature juridique des actifs numériques
- ✓ Mesurer les incidences de la détention de ces actifs sur la pratique notariale
- ✓ Conseiller les clients détenteurs d'actifs numériques

PÉDAGOGIE : Jean-Charles Chemin, président fondateur de Legapass, dirige la seule société spécialisée dans la transmission de patrimoines numériques, labellisée par le Conseil Supérieur du Notariat, mettant à profit ses 15 ans d'expertise pour accompagner les notaires face aux enjeux de l'ère numérique.

Henri LEYRAT, consultant et formateur en gestion de patrimoine, docteur en droit privé HDR et diplômé notaire

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

SÉQUENCE 1 (3H30) :

■ Introduction

- Présentation des différentes catégories d'actifs numériques
- Présentation des moyens de détention des cryptoactifs
- Chronologie de l'évolution des actifs numériques
- Mise en contexte de l'évolution technique des actifs numériques dans la pratique notariale
- Discussion interactive

■ Méthodes et risques des moyens de détention de cryptoactifs

- Risques liés à la conservation sur des échanges
- Risques liés à la conservation dans des portefeuilles logiciels et matériels
- Exercice Pratique : Ouverture d'un portefeuille et transfert de cryptomonnaies

■ Les risques et contraintes de la transmission post-mortem des cryptoactifs

- Politiques de transmission des échanges
- Difficultés liées aux Portefeuilles logiciels et matériels
- Exercice Pratique : Gestion et Transmission Post-Mortem des Cryptoactifs

■ Les moyens de détection post-mortem des cryptoactifs

- L'Inventaire patrimonial, l'allié du testament
- Recherche des actifs numériques
- Exercice Pratique : Détection Post-Mortem des Cryptoactifs

■ Conclusion

- Le notaire au centre des enjeux financiers et techniques liés à la croissance des actifs numériques dans les successions



DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



PRATIQUE NOTARIALE DES ACTIFS NUMÉRIQUES (GESTION PATRIMONIALE ET SUCCESSIONS)

DURÉE : 7 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
 564€ TTC soit 470€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
 Notaires et collaborateurs.
 20 participants maximum.

PRÉREQUIS :
 Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
 Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
 Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
 Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
 Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



PROGRAMME (SUITE)

SÉQUENCE 2 (3H30) :

- **La nature juridique des actifs numériques**
 - Les cryptomonnaies
 - Les jetons
- **Les actifs numériques et le droit civil**
 - L'usufruit d'actifs numériques
 - Les actifs numériques indivis
 - Les actifs numériques détenus par des époux communs en biens
 - Les actifs numériques détenus par des personnes vulnérables
- **Les actifs numériques et le droit fiscal**
 - **Les opérations à titre onéreux portant sur des actifs numériques**
 - L'apport d'actifs numériques à une société
 - La vente d'un immeuble contre la remise de cryptomonnaies
 - **Les opérations à titre gratuit portant sur des actifs numériques**
 - La donation d'actifs numériques
 - La transmission à cause de mort d'actifs numériques

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
 CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)